

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 19 juin 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **19 juin à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **13 juin 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. DOSE – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à M. VERGANCE M. DETHOU à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	M. JULIEN à MME HENRY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Liverdun</i>	MME GUENSER à M. DOSE
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN – M. FALCETTA

N°10 – DB du 19/06/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

Reprise du résultat de l'exercice 2017
Budget Annexe Transport

A l'examen du Compte Administratif 2017 du Budget annexe Transport, le résultat de l'exercice est déterminé comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

BUDGET TRANSPORT

CA 2017	Fonctionnement	Investissement
Recettes	3 163 771,76	225 490,00
Dépenses	<u>3 001 318,78</u>	<u>245 239,19</u>
Résultat de l'année	162 452,98	-19 749,19
Excédent/Déficit (N-1)	5 458,47	- 773 910,03
Résultat cumulé	167 911,45	- 793 659,22

Conformément aux dispositions prévues par la LOTI, Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs n°82-1153 du 30 décembre 1982, article 7-3 et par dérogation à l'article L 2224-2 du CGCT le déficit de fonctionnement du budget annexe Transport sera couvert par un virement du budget principal vers le budget Transport. Ce montant est conforme à la reprise anticipée des résultats figurant dans les budgets 2018 votés lors du Conseil Communautaire du 5 avril 2018.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission des Finances du 6 juin 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de la reprise du déficit de l'exercice 2017 de **625 747,77 €**

- par un virement interne du Budget Principal vers le budget annexe (compte 7475 du Budget Primitif 2018) correspondant à l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de **162 452,98 €** (compte 002).
- par un virement interne du Budget Principal vers le budget annexe (compte 7475 du Budget Primitif 2018) pour la couverture du déficit d'investissement reporté à hauteur **793 659,22 €** (compte 001).

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC